

Genève

Le Conseil d'État annule la votation sur l'ouverture dominicale des magasins

Scrutin Le Tribunal fédéral juge que lier l'ouverture des commerces le dimanche à une convention collective viole le droit fédéral.

Marc Bretton

Coup de tonnerre politique ce mercredi à Genève! Lors de son point de presse, le Conseil d'État a annoncé avoir décidé d'annuler la votation sur la modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) prévue le 30 novembre prochain. «À la suite du dernier arrêt du Tribunal fédéral (TF), la votation était devenue illisible», explique la conseillère d'État Delphine Bachmann, chargée de l'Économie et de l'emploi.

Problème: les délais étant dépassés, impossible de toucher à l'enveloppe de vote et à la brochure de votation qui seront envoyées aux citoyens. «Nous invitons par conséquent les citoyens à ne pas voter sur cet objet, qui de toute manière ne sera pas dérouillé», annonce la magistrate.

Une situation compliquée

Si la mécanique cantonale se grippé, c'est dû au Tribunal fédéral. Dans un arrêt du 4 septembre, rendu public le 8 octobre,

la justice, saisie d'un recours, estime que le fait de lier l'ouverture des commerces genevois le dimanche à une convention collective viole le droit fédéral. «Vu la motivation de l'arrêt, comment aurait-il fallu interpréter le résultat de la votation cantonale?» s'interroge l'élu.

Le cheminement juridique est le suivant: le TF a accepté le recours déposé contre une décision de la Chambre administrative du canton de Genève. Cette dernière avait admis un autre recours, déposé par les syndicats, qui attaquait la décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) autorisant les commerces à ouvrir le dimanche 22 décembre 2024.

Le débat continuera

Se disant conscient de l'impact de sa décision sur le processus démocratique, le Conseil d'État estime qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier. «De nouveaux travaux législatifs permettront d'assurer l'organisation de débats, se-

«Nous restons favorables à des ouvertures dominicales modérées. Sans lien avec une CCT, mais avec des protections allant bien au-delà des minimums légaux.»

Flore Teyssiere
Secrétaire générale
de Genève Commerces

reins et éclairés, sur l'ouverture des magasins le dimanche», estime-t-il dans son communiqué.

De fait, le débat sur les ouvertures dominicales n'est pas terminé, puisque, juridiquement, le référendum contestant la loi qui devait passer en votation le 30 no-

vembre n'est pas annulé, mais repoussé d'un an maximum.

Pour annuler le référendum, il faudrait supprimer la loi, ce qui ne serait possible que si le Grand Conseil disposait d'un projet de remplacement, avance la chancelière Michèle Righetti. Le Département et les partis ont quelques mois – probablement jusqu'en juin – devant eux pour en élaborer un.

Gauche courroucée

En attendant, la décision suscite des réactions. SolidaritéS accuse le gouvernement de «tirer la prise de la démocratie». Sa décision ferait acte d'un «mépris honteux pour la votation qui plébiscitait une ouverture des commerces certains dimanches sous réserve d'une CCT étendue. Ce qui est, rappelons-le, la seule option possible pour espérer une protection des salariés de la vente, dans un système capitaliste incitant à un consumérisme sans limite».

L'Union populaire est du même avis: «La semaine pas-

sée, le TF a pu annuler une loi, il n'annule pas de ce fait la volonté populaire que cette loi reflétait, estime Pierre Vanek. En annulant la votation, le Conseil d'État refuse au peuple le droit de s'exprimer et de confirmer sur le fond le refus des ouvertures le dimanche.»

Le vice-président de la communauté genevoise d'action syndicale, et responsable régional d'Unia, Yves Defferrard, ne dit pas autre chose: «La loi fédérale autorise les cantons à ouvrir jusqu'à quatre dimanches par an s'ils le souhaitent. Le peuple a décidé lors de précédentes votations que cela ne pouvait pas se faire au détriment des conditions de travail du personnel et en particulier sans convention collective. Cette question se posera encore demain, quel que soit le projet final mis sur pied par le Canton sur lequel le peuple ne manquera pas de se prononcer.»

Côté patronal, la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE) prend acte. «Dans une

conjuncture économique difficile, les commerçants ont besoin d'un dimanche d'ouverture avant Noël pour soutenir leurs affaires et préserver l'emploi. Les hauts et les bas que provoquent les décisions politiques et juridiques actuelles nuisent à la visibilité du secteur.»

Et la NODE d'appeler à «une solution pérenne face à la concurrence transfrontalière et au commerce en ligne».

Même écho de la part de Flore Teyssiere, de Genève Commerces: «Nous étions prêts pour la votation, mais je peux comprendre que le Conseil d'État l'ait repoussée, car l'enjeu change par rapport à l'objet soumis initialement. Pour nous, le résultat était plutôt favorable dans les deux cas, la vraie problématique est celle d'une bonne information du citoyen. Nous restons favorables à des ouvertures dominicales modérées. Sans lien avec une CCT, mais avec des protections allant bien au-delà des minimums légaux.»